



**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SAUVE MAJEURE EN DATE DU
DIX SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil Municipal de la SAUVE MAJEURE s'est réuni en session extraordinaire dans la salle du conseil à la mairie à dix huit heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Alain BOIZARD, Maire.

Date de convocation et affichage : 16.04.2024

Etaient présents : Alain BOIZARD, Jacques BORDE, Nicole MARTIN, Eric BIROT, Monique VINCENT, Jérôme ZAROS, Stéphane DUFRAINE, Liliane BAILLOUX, Marie-Christine SOLAIRE, Muriel DAVEZAN, Francis LAFON

Absent excusés: Jean-Marc LAMI

Absents : Florianne DUVIGNAC, Nicolas GRASSET, Aurore CARARON

Madame Marie-Christine SOLAIRE. est élu(e) secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Lecture du procès-verbal du 09 avril 2024 est donné et est adopté à l'unanimité.

D.2024.04.25– DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENT ACCÈS HANDICAPÉ AU CIMETIÈRE

M. Le Maire expose qu'il convient de délibérer sur les dossiers à déposer au titre de subventions accordées par le Département (les dossiers devant parvenir aux services du Département avant le 30 avril 2024).

M. Le Maire rappelle que dans la cadre de l'accessibilité du cimetière un dossier un dossier DETR a été déposé en février 2023 auprès de la Préfecture et que celui-ci a été accepté avec une participation de l'Etat à hauteur de 16 100.40 €

Il rappelle que ce projet consiste à mettre en place un élévateur pour handicapé à l'entrée du cimetière.

En effet, aujourd'hui l'accès ne peut se faire pour les personnes à mobilité réduite en cause les 4 marches à l'entrée.

M. Le Maire présente le plan de financement de l'opération.

Dépenses éligibles	Montant des dépenses HT	Recettes	Montant	%
Travaux	53 668 €	DETR	16 100,40 €	30 %
	53 668	Département	15 900,00 €	30 %
	53 668	Commune	21 668,00	40 %
TOTAL HT	53 668 €	TOTAL HT	53 668€	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental de Gironde pour l'exercice 2024 à hauteur de 30 % pour un montant de 15 900 € HT .
- **ADOPTER** le plan de financement ci-dessus :
- **CHARGER** M. le Maire des démarches afférentes à la demande de subvention auprès du Département
- **AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'octroi et au versement de la subvention.

D.2024.04.26– DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENT MISE EN ŒUVRE DE RALENTISSEURS SUR RD 671 ENTRÉE DU BOURG CÔTÉ CRÉON

M. Le Maire expose qu'il convient de délibérer sur les dossiers à déposer au titre de subventions accordées par le Département (les dossiers devant parvenir aux services du Département avant le 30 avril 2024).

M. Le Maire explique que dans le cadre de la sécurisation de l'entrée du bourg côté Créon (RD 671) et pour la sécurité de tous les usagers, la mise en place de ralentisseurs (coussins berlinois) est une nécessité.

M. Le Maire présente le plan de financement de l'opération.

Dépenses éligibles	Montant des dépenses HT	Recettes	Montant	%
19 700 €	19 700 €	Département	5 910 €	30%
	19700	Commune	13 790 €	70%
TOTAL HT		TOTAL HT	19 700 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental de Gironde pour l'exercice 2024 à hauteur de 30 % pour un montant de 5 910 € HT .
- **ADOPTER** le plan de financement ci-dessus :
- **CHARGER** M. le Maire des démarches afférentes à la demande de subvention auprès du Département
- **AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'octroi et au versement de la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à .19H05.

Alain	BOIZARD	
-------	---------	--

Jacques	BORDE	
Marie-Christine	SOLAIRE	
Francis	LAFON	
Nicole	MARTIN	
Monique	VINCENT	
Stéphane	DEFRAINE	
Eric	BIROT	
Liliane	BAILLOUX	
Aurore	CARARON	abs
Muriel	DAVEZAN	abs
Jérôme	ZAROS	
Nicolas	GRASSET	abs
Jean-Marc	LAMI	
Florianne	DUVIGNAC	abs